Ville de Saint-Hyacinthe
Technopole agroalimentaire

AVIS DE POSTE VACANT - AFFICHAGE EXTERNE

OPÉRATEUR (TRICE) USINE D'ÉPURATION ET DE BIOMÉTHANISATION

SERVICE DE LA GESTION DES EAUX USÉES ET DE LA BIOMÉTHANISATION

CONCOURS 19-314

SOMMAIRE DU POSTE

Sous l'autorité du surintendant des activités de traitement des eaux, de biométhanisation et de valorisation, il a principalement charge de l'opération, de l'entretien et de la réparation des équipements de l'usine d'épuration et des ouvrages connexes à l'usine d'épuration et de biométhanisation.

PRINCIPALES FONCTIONS

- Opère et répare les équipements de déshydratation, du traitement d'odeur, du procédé d'épuration et de la biométhanisation, de la réception des matières organiques et du laboratoire et en assure le suivi ;
- Fait la collecte d'échantillon des intrants et sur la chaîne de procédés de déshydratation et effectue certaines analyses telles que Siccité, MES, MVES et PH selon les protocoles établis et en interprète les résultats ;
- Ajuste et règle les soupapes, vannes, soutirages, débits et autres selon les consignes reçues ;
- Répond aux appels d'intervention d'urgence ;
- Fait la lecture de plans ;
- Fait la réception, l'émission des bons de réception et fait tout suivi sur la qualité des intrants (MOL) et de l'état des équipements ;
- Fait la caractérisation des intrants (analyses de laboratoire) ;
- Effectue les travaux mécaniques requis, comme par exemple, nettoyer des tamis, changements d'huile et entretiens préventifs incluant des pièces ;
- Effectue le suivi de la purification, ajuste l'alimentation des digesteurs afin de maintenir la production de biogaz, vérifie la production de biogaz et ajuste les paramètres nécessaires à l'optimisation des activités d'exploitation. Communique tout problème ou répond aux demandes d'Énergir ;
- Au besoin, peut être appelé à participer à certains projets d'optimisation du procédé d'épuration et de biométhanisation ;
- S'assure du renouvellement des inventaires ;
- Conduit le véhicule de la Ville ;
- Maintient les lieux de travail propres ;
- Compile les résultats d'analyses, les relevés et autres données sur des registres et/ou rapports ;
- Complète, s'il y a lieu, les formulaires requis dans l'exercice de ses fonctions ;
- Au besoin, peut être appelé à remplacer les préposés à la réception au Centre de valorisation des matières organiques (C.V.M.O.)
- Accomplit toutes autres tâches à la demande de son supérieur.

EXIGENCES DU POSTE

- D.E.C. en technique d'assainissement de l'eau ou D.E.P. en conduite de procédés de traitement de l'eau ou leur équivalent ;
- Un minimum d'une année d'expérience pertinente ;
- Détenir un permis de conduire de classe 5 ;
- Savoir lire et interpréter des plans.

RÉMUNÉRATION ET HEURES DE TRAVAIL

La semaine de travail est d'une durée de 40 heures, selon un horaire rotatif incluant des fins de semaine. Le salaire horaire correspond à celle prévue à la convention collective en vigueur soit de 25,42 $ (0-12 mois), 27,51 $ (13-24 mois) et 29,90 $ (25 mois et plus), et est accompagné d'une gamme complète d'avantages sociaux.

Toute personne intéressée doit transmettre son curriculum vitae accompagné d'une copie des diplômes requis **au plus tard le 6 septembre 2019,** en mentionnant le numéro de **concours 19-314** par courriel à l'adresse suivante : ressources-humaines@ville.st-hyacinthe.qc.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

Direction des ressources humaines
Ville de Saint-Hyacinthe
700, avenue de l'Hôtel-de-Ville
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5B2

Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité à l'égard des femmes, des minorités visibles et des minorités ethniques et des personnes vivant avec un handicap. L'usage exclusif du genre masculin se veut essentiellement dans le but d'en faciliter la lecture.

Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.